REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU RE DES DELIBERATIONS DU (ID: 084-218401024-20250224-2025_D_29-DE

Envoyé en préfecture le 25/02/2025 Reçu en préfecture le 25/02/2025 Publié le

DE LA COMMUNE DE ROUSSILI

Séance du 24 FEVRIER 2025

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	1.5	12

Date de la convocation 12/02/2025

> Date d'affichage 12/02/2025

Objet de la délibération

Remboursement visite médicale de Mme ABIBES Dalila dans le cadre de son travail

Nº 29/25

L'an deux mil vingt-cinq et le vingt-quatre février à 18h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Gisèle BONNELLY. Maire

Présents: Mme BONNELLY, Mme BELLANDE, Mme BERNARD, M. BORDE, Mme BRAZARD, M. CHEMIN, M. DEBROAS, M. DEVAUX, M. JEAN, Mme MALIVEL, Mme THIERRY, M. TRIBOLLET.

Absents: M. CHOMETTE donne pouvoir à M. BORDE, M. BERGERON, Mme GRAS.

Madame le Maire explique que Madame ABIBES Dalila, a effectué un déplacement pour une visite médicale d'aptitude dans le cadre de son travail le 12 février 2025 chez le Dr CANNAVO à Cavaillon.

Madame le Maire propose que la Commune lui rembourse les frais du coût de la visite médicale soit 30 €.

Le Conseil Municipal, Ouï l'exposé de Madame le Maire, Et après en avoir délibéré,

- DECIDE, par 13 POUR, de régler la somme de 30 € à Mme ABIBES Dalila.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Suivent les signatures.

Madame le Maire,

Secrétaire de séance

Gisèle BONNELLY

Gérard DEBROAS

Aldre

